



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

RAPPORT SUR LA SIXIEME SESSION

(29 août - 16 septembre 1955)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: VINGTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 10A

NEW-YORK

nements suivent dans leurs plans de développement économique,

Recommande aux gouvernements des pays latino-américains d'établir ou d'étendre, en tenant compte des études entreprises par l'Organisation internationale du Travail et par d'autres institutions spécialisées, les services nécessaires à l'obtention de statistiques et d'informations systématiques et récentes sur l'emploi dans leur pays respectif, que le secrétariat puisse faire figurer dans ses études périodiques sur la situation économique de l'Amérique latine.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution 81 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/390)

La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:

a) Que les gouvernements latino-américains s'efforcent d'accélérer le rythme du développement des économies de la région,

b) Que les divers éléments du problème du développement — tels que la meilleure utilisation des facteurs de production, la suppression des goulots d'étranglement dans les secteurs de base, l'élévation du taux de l'épargne, l'emploi des capitaux étrangers, etc. — doivent être examinés ensemble et en fonction des objectifs généraux de la politique du développement,

c) Que les études d'ensemble sur les économies nationales, qui reposent sur l'emploi de méthodes de planification appropriées, constituent un point de départ pour l'élaboration de programmes intégrés de développement économique,

d) Qu'il est nécessaire de poursuivre l'étude des facteurs structurels qui conditionnent les possibilités de développement des économies latino-américaines et, en outre, d'analyser les moyens de coordonner et de rendre complémentaires le développement de celles-ci en tenant compte des facteurs structurels propres à des groupes de pays dans un cadre régional,

e) Que les moyens employés pour mettre un programme à exécution, tels que politique monétaire, fiscale, commerciale et des changes, formation de personnel spécialisé à tous les échelons, enquêtes scientifiques et technologiques et autres moyens complémentaires, doivent faire l'objet d'études approfondies et être coordonnées de façon efficace,

f) Que le budget public doit être employé effectivement en vue de l'exécution des programmes de développement économique et social,

g) Que la planification efficace du développement exige qu'on coordonne et, s'il y a lieu, qu'on adapte les uns aux autres les services administratifs existants, tant en ce qui concerne leurs attributions en matière d'élaboration de la politique à suivre et de mise au point des programmes, qu'en ce qui concerne les fonctions qui leur incombent et les moyens dont ils disposent pour faire exécuter les programmes, veiller à leur réalisation et les modifier s'il y a lieu,

h) Qu'il faut tenir compte de l'expérience acquise, dans la région et hors de la région, en ce qui concerne l'élaboration et l'application de programmes de développement,

Décide:

1. De prendre acte avec satisfaction des progrès accomplis grâce aux études que le secrétariat a présentées au sujet de la technique d'analyse et de planifi-

cation du développement économique et de l'application de cette technique aux économies du Brésil et de la Colombie (E/CN.12/363, 364 et 365);

2. De rappeler aux gouvernements les termes de la recommandation qui figure dans la résolution 48 (V) et qui concernent l'intérêt qu'ils ont à employer la technique de planification pour l'élaboration de leurs politiques de développement;

3. De recommander au secrétariat:

a) De tenir compte dans ses études spéciales sur les différentes branches de l'activité économique, en particulier dans celles qui ont trait à la productivité industrielle et agricole, de l'intérêt qu'il y a à les réaliser en fonction de l'établissement de programmes généraux de développement;

b) De poursuivre ses recherches principalement en ce qui concerne les moyens monétaires et fiscaux, le régime des changes et le système commercial nécessaires à l'exécution des programmes de développement;

c) D'inclure, dans les recherches en question, les moyens techniques permettant une meilleure affectation des ressources budgétaires à l'exécution des programmes de développement;

d) De continuer l'étude des facteurs structurels de l'économie des pays latino-américains et l'analyse des aspects connexes et complémentaires du développement économique, en tenant compte des facteurs structurels propres à des groupes de pays dans un cadre régional;

e) D'entreprendre, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique, une étude sur la structure et le fonctionnement des organismes actuellement chargés en Amérique latine d'élaborer et d'appliquer les programmes de développement économique, sans omettre notamment les organismes publics et privés directement intéressés à l'exécution des programmes en question, et d'examiner les besoins et les méthodes de coordination entre les services de planification et les organismes précités, tout en tenant compte de l'expérience acquise à cet égard par les pays appartenant ou non à la région;

f) De présenter un rapport sur les travaux recommandés dans les alinéas ci-dessus.

FACTEURS SOCIAUX QUI INFLUENT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution 82 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/391)

La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:

a) Que les gouvernements membres ont pour préoccupation essentielle d'améliorer la condition humaine ainsi que le niveau de vie et le bien-être des peuples du continent américain,

b) Que l'expérience montre qu'il existe des facteurs sociaux qui tendent à accélérer ou à ralentir le progrès économique et, inversement, des facteurs économiques qui tendent à ralentir ou à accélérer le progrès social, et que ces problèmes sont d'une importance fondamentale pour la détermination d'une politique intégrée et équilibrée de développement économique et social,

c) Qu'il existe une étroite interdépendance entre le progrès économique et le bien-être social d'une nation,

d) Que, malgré les travaux effectués par des organismes nationaux et internationaux, il subsiste encore, en Amérique latine, de nombreux phénomènes sociaux